

Déclaration **FO** N°1 au CSEC du 12 janvier 2022

La courtoisie est définie dans les dictionnaires comme « *une politesse raffinée* », synonyme de « *civilité* », « *amabilité* » ...

La section syndicale **FORCE OUVRIERE** se permet de rappeler cette définition à la direction de Conforama.

En effet, de nombreux messages ou courriers envoyés par l'un ou l'autre des représentants **FORCE OUVRIERE** sont restés sans aucune réponse. Dans d'autres cas, la réponse est émise plusieurs semaines après l'envoi du courrier, ce qui la rend obsolète.

Des exemples concrets parmi bien d'autres :

- Courriel réclamant l'application de la clause de réembauche pour une salariée. Envoyé au DRH le 16/8/2021. Pas de réponse.
- Courriel dénonçant une situation de harcèlement moral envers un représentant **FORCE OUVRIERE** sur le site de Saint-Georges d'Espéranche. Envoyé le 18/11/2021 au DRH. Pas de réponse.
- Courriel réclamant la CDIisation d'une hôtesse SAV après 1 an d'intérim puis 2 ans de CDD. Envoyé par 2 fois au P-DG les 7 et 15/12/2021. Réponse du directeur du SAV le 28/12/2021, soit 3 jours avant l'expiration du CDD.
- Revendication d'une révision du planning de la NAO 2022. Envoyée le 17/12/2021 au directeur du développement social. Pas de réponse.

A cela nous pourrions ajouter les nombreuses réclamations des salariés concernant leurs bulletins de salaire, restées sans réponse ou auxquelles il est répondu dans des délais insupportables.

Vous avez dit « *dialogue social* » ? Messieurs les dirigeants, apprenez au moins ce qu'est la courtoisie, avant de nous proposer des « *séminaires* » ou des rencontres avec des « *consultants* » extérieurs spécialisés en dialogue social !

Contacts :

Jacques MOSSE-BIAGGINI DSC **FEC-FO** Conforama France : 06 61 55 31 68

Manuel AIRES RS **FEC-FO** au CSEC Conforama France : 06 50 24 64 15